

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Catégorie de part "Privilège" de classe D - BNP PARIBAS OBLI ETAT ISR (FR0013373644)

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : De classification Obligations et autres titres de créance libellés en euro, le FCP a pour objectif d'obtenir, sur la période de placement recommandée supérieure à trois ans, une performance égale à celle des obligations souveraines libellées en euro, par un investissement sur des titres d'émetteurs qui intègrent dans leur fonctionnement des critères de bonne gouvernance et de développement durable.

Le portefeuille est constitué sans référence à l'indicateur de référence Bloomberg Euro Aggregate Treasury Bond Index 500 M, calculé coupons réinvestis, utilisé à titre d'analyse de la performance uniquement.

Caractéristiques essentielles du FCP :

Le processus d'investissement de la gestion obligataire comprend quatre phases : (i) le comité obligataire dégage les principaux axes de la politique de gestion obligataire, en termes de sensibilité aux taux d'intérêt, et de positionnement sur la courbe des taux. Pour ses recommandations, le comité obligataire s'appuie sur les conclusions du comité mensuel macro-économique de la société de gestion qui réunit tous les responsables de gestion ainsi que ceux de la recherche macroéconomique de BNPP AM, (ii) l'analyse extra-financière est prise en compte dans le processus d'investissement consistant à intégrer une approche ISR dans la sélection des titres, (iii) les responsables de la gestion obligataire déterminent ensuite les scénarii de taux pour l'allocation du risque en terme de sensibilité cible et d'exposition aux risques pays, (iv) sur la base des éléments ci-dessus, l'équipe de gestion obligataire procède au choix des instruments financiers composant le portefeuille.

Le FCP suit une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR). La recherche extra-financière consiste à intégrer une approche ISR dans la sélection des titres. Pour pouvoir être retenus en portefeuille, les émetteurs sélectionnés respectent les standards environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) suivants : respect des politiques sectorielles sur activités controversées, exclusion des émetteurs qui contreviennent à au moins un des Dix Principes du Pacte Mondial des Nations Unies et/ou aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et exclusion des émetteurs présentant les moins bonnes pratiques ESG au sein de chaque secteur d'activité (approche *Best In Class*).

Pour l'analyse des pratiques ESG des émetteurs, la méthode d'évaluation est réalisée par une équipe spécialisée, sur la base de critères (non exhaustifs) environnementaux (tels que le réchauffement climatique et la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre), sociaux (tels que la gestion de l'emploi et des restructurations, les accidents du travail, la politique de formation et les rémunérations) et de gouvernance (tels que l'indépendance du conseil d'administration vis-à-vis de la direction générale et le respect du droit des actionnaires minoritaires).

Le FCP investit au moins 90% de son actif net dans des titres d'émetteurs ayant fait l'objet d'une analyse de leurs critères ESG par une équipe dédiée d'analystes ESG de la société de gestion. Le FCP suit une approche en sélectivité qui aboutit à une réduction au minimum de 20% de l'univers d'investissement qui est défini comme étant l'indice Bloomberg Euro Aggregate Treasury Index 500 M.

Principale limite méthodologique de la stratégie extra-financière : Certains émetteurs détenus en portefeuille peuvent avoir des pratiques ESG perfectibles et/ou être exposés à certains secteurs où les problématiques environnementales, sociales ou de gouvernance demeurent importantes.

Le FCP est majoritairement (au-delà de 50% de l'actif net) investi en produits de taux libellés en euro et/ou en devises de la zone Euro émis par les Etats membres de la zone Euro: obligations à taux fixe et/ou à taux variable et/ou indexées et titres de créance négociables et principalement (au-delà de deux tiers de l'actif net) en produits de taux libellés en euro et/ou en devises de la zone Euro émis par les Etats membres de la zone Euro et en obligations garanties par des Etats membres de la zone Euro.

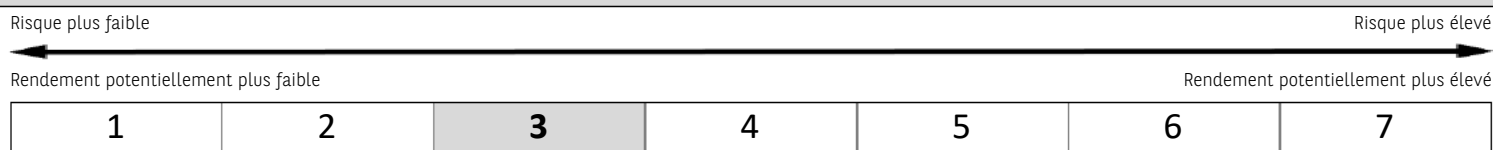
Le gestionnaire dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit. Les notations mentionnées ci-après ne sont pas utilisées de manière exclusive ou systématique, mais participent à l'évaluation globale de la qualité de crédit sur laquelle se fonde le gestionnaire pour définir ses propres convictions en matière de sélection des titres. Les titres pourront avoir obtenu la note de BBB- (ou notation équivalente). Les agences retenues pour la définition des notations sont les agences Moody's, S&P et Fitch. Lorsqu'une émission est notée par ces trois agences, la note retenue est la médiane après avoir exclu la plus basse et la plus haute. Lorsqu'une émission est notée par deux de ces agences, la note la plus basse est retenue. Lorsqu'elle est notée par une agence, c'est cette note qui est retenue. En cas d'absence de notation de l'émission, la notation de l'émetteur, de niveau de risque équivalent, se substituera à cette dernière. Le FCP est géré à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt de 0 à 10.

Le gérant peut utiliser les instruments dérivés négociés sur les marchés à terme réglementés ou de gré à gré français et/ou étrangers pour couvrir ou exposer le portefeuille aux risques de taux et/ou de crédit souverain, ainsi que dans le cadre d'opérations d'arbitrage.

Les demandes de rachat sont centralisées auprès de BNP Paribas du lundi au vendredi à 13h (heure de Paris) et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative datée du même jour.

Autres informations : Affectation des sommes distribuables : Résultat net : Distribution et Plus-values nettes réalisées : Capitalisation. Le FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant trois ans. Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus du FCP.

Profil de risque et de rendement



- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- L'investissement dans des instruments de taux justifie la catégorie de risque. Il est demandé à l'investisseur une attention particulière sur le fait qu'une hausse des taux d'intérêt signifie une baisse de valeur des investissements en obligations et autres titres de créance.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- **Risque de crédit**: risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entraîner une baisse de la valeur des instruments financiers qui lui sont associés.
- **Risque lié aux instruments dérivés**: l'utilisation de produits dérivés peut amplifier les variations de la valeur des investissements et donc accroître la volatilité des rendements.



Frais

Les frais et commissions que vous acquittez servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts ; ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Non acquis à l'OPC : 2,00%
Frais de sortie	Néant
Il s'agit du pourcentage maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant qu'il soit investi.	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	0,49% (*)
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie correspondent aux montants maximums pouvant être prélevés. Vous pouvez payer moins dans certains cas. Les investisseurs peuvent obtenir le montant réel des frais d'entrée et de sortie auprès de leur conseiller ou de leur distributeur.

Les frais d'entrée ne s'appliquent pas pour les demandes de souscription simultanées à un ordre de rachat, portant sur un même nombre de parts et effectuées sur la même valeur liquidative ; échanges entre les parts C & D et vice-versa.

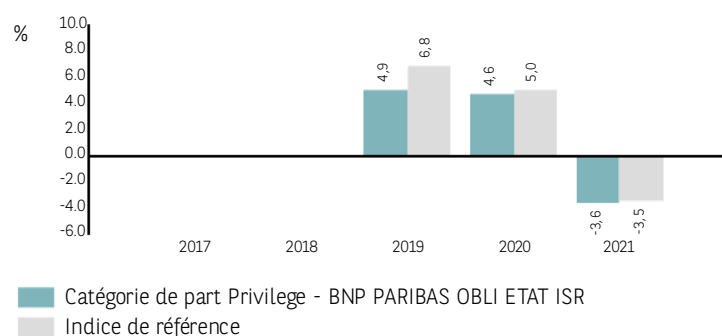
(*) Le pourcentage des frais courants se base sur les frais annualisés précédemment facturés au FCP.

Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Celui-ci n'inclut pas :

- Les commissions de surperformance.
- Les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour en savoir plus sur les frais, veuillez consulter la section « Frais et commissions » du prospectus du FCP, disponible en ligne à l'adresse <http://www.bnpparibas-am.com>.

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures.
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion.
- Le FCP a été créé le 10 mars 1993;
- La part a été créée le 12 novembre 2018.
- Les performances passées ont été calculées en devise EUR.
- La stratégie d'investissement du FCP a évolué en date du 10 mars 2021, par conséquent, les performances affichées ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP Paribas.
- Le(s) document(s) d'informations clés pour l'investisseur (DICI) de(s) (l')autre(s) catégorie(s) de parts du FCP, le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques rédigés en français sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre cedex France.
- La valeur liquidative du FCP est disponible à l'adresse suivante : <http://www.bnpparibas-am.com>
- Selon votre régime fiscal, les plus-values ou les revenus provenant de la détention de parts de ce FCP peuvent être imposables. Nous vous recommandons de consulter votre conseiller fiscal pour plus d'informations.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles en ligne sur <https://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration> ou, sur demande écrite auprès de la société de gestion.

Le FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1 octobre 2022.